

Conditions générales d'utilisation VIGINOT

1. Définitions

Contrat : désigne les présentes Conditions d'Utilisation du Service.

Distributeur : désigne la société ADN OV

Dossier : désigne l'entité ou l'individu objet des Services dans le cadre de l'ouverture, la gestion ou la clôture d'une procédure légale, commerciale ou civile la concernant.

Editeur : désigne la société LEGAPASS

Service : désigne le service VigiNot, solution d'automatisation du protocole de vigilance LCB-FT spécialement conçue pour les notaires, mis à disposition de l'Utilisateur sur les sites de Legapass.

Site: désigne le site internet accessible à l'adresse www.viginot.adnov.fr

Tiers habilité : désigne toute personne (physique ou morale) ou ayant-droit disposant d'un droit conféré par la loi, un acte, une convention ou une pratique lui octroyant la qualité et les pouvoirs d'agir au nom et pour le compte d'une autre personne.

Utilisateur : désigne toute personne physique ou morale, professionnel ou particulier, qui dispose, en vertu de la loi ou d'un acte quelconque ayant valeur juridique, de la capacité et de la qualité requise pour solliciter le service proposé par Legapass.

2. Objet

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (CGU) régissent les conditions d'accès et d'utilisation du Service VigiNot (ci-après dénommé « le Service ») fournit par ADN OV (ci-après « le Distributeur »), dont l'éditeur est la société LEGAPASS.

Les présentes CGU sont expressément acceptées par l'Utilisateur dans le cadre de son inscription, préalablement à toute utilisation du Service. Les présentes CGU sont également réputées acceptées par tous les collaborateurs, associés ou partenaires de l'Utilisateur du fait de leur acceptation par l'Utilisateur titulaire ou par l'un des associés de l'Utilisateur titulaire dûment habilité à cette fin.

3. Champ d'application

Les CGU du Service sont accessibles à tout moment sur le Site du Service et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire. Ces CGU complètent la Politique de Confidentialité disponible sur l'URL www.viginot.adnov.fr.

Lors d'une modification des CGU, l'Utilisateur en sera informé par email. L'utilisation du Service après une telle modification signifie l'acceptation des nouvelles conditions.

4. Description et caractéristiques du Service

Le service VigiNot permet à l'Utilisateur de respecter ses obligations légales en matière de lutte contre le blanchiment et de financement du terrorisme (LCB-FT) en effectuant une analyse sur les parties prenantes et les flux financiers d'une opération ou d'une transaction quelconque afin de déterminer le niveau de vigilance à adopter.

Les résultats d'analyse de VigiNot forment des rapports qui sont conservés pendant cinq (5) ans à compter de la date de l'analyse. Toute conservation au-delà des cinq (5) premières années pourra faire l'objet d'une facturation annuelle.

4.1. Compte Utilisateur

L'accès au Service et son utilisation sont soumis à l'inscription préalable de l'Utilisateur via le Site et son application dédiée. L'Utilisateur doit compléter un formulaire d'inscription en fournissant toutes les informations obligatoires indiquées.

Lors de son inscription sur le Site, l'Utilisateur doit, le cas échéant :

- Renseigner une adresse email avec un domaine autorisé ;
- Utiliser le service ID.NOT qui propose une solution en ligne de contrôle des accès, d'authentification et de fédération d'identités permettant un accès unifié et sécurisé à un ensemble de services professionnels. L'inscription via IDNOT implique l'acceptation d'office et entière des conditions générales d>IDNOT accessibles à l'adresse : <https://compte.idnot.fr/doc/mentions-legales> ;
- Inscrire les identifiants de ses collaborateurs qu'il autorise, sous sa responsabilité professionnelle, à utiliser les Services du Site, au nom et pour le compte de la structure dont il est responsable.

L'Utilisateur garantit l'exactitude et l'exhaustivité des informations fournies lors de son inscription et s'engage à signaler immédiatement toute modification.

En complément des informations du formulaire, l'Utilisateur peut également transmettre des documents d'identité officiels, tels qu'une carte d'identité, un passeport ou tout autre document permettant de vérifier son identité, son statut, ses pouvoirs et sa qualité.

L'Utilisateur est seul responsable de ses données de connexion au Service. Il assumera donc pleinement les conséquences de tout dommage subi du fait de l'utilisation par un tiers de son mot de passe, de son adresse électronique, ou de(s) code(s) confidentiel(s), et de la communication de toute information qu'il aurait rendue accessible. Dans ce contexte, l'Utilisateur garantit le Distributeur et l'Editeur contre toute action, recours ou réclamation en rapport avec l'ensemble des éléments précités et, notamment mais sans limitation, ceux qui mettraient en cause l'utilisation du Service et du Site.

L'Utilisateur s'engage à informer l'Editeur dans les plus brefs délais si celui-ci a connaissance ou suspecte un usage ou accès non autorisé à son espace personnel.

4.2. Service Client

Un support est mis à disposition de l'Utilisateur sur l'Application afin de l'accompagner et l'aider dans l'utilisation de l'Application.

En cas de difficulté rencontrée lors de l'utilisation du service, l'Utilisateur bénéficie d'un service client de premier niveau mis en place par le Distributeur, joignable à l'adresse suivante : 95 avenue des Logissons – 13107 Venelles cedex ou par téléphone au 0800 710 620 (service et appel gratuits).

L'Utilisateur est tenu de fournir des informations exactes et détaillées lors de sa demande afin d'aider le service client à traiter efficacement sa requête. Le Distributeur se réserve le droit de prioriser les demandes en fonction de leur urgence ou de leur nature, et décline toute responsabilité en cas de retard ou d'impossibilité de fournir une assistance en raison d'informations incomplètes ou erronées fournies par l'Utilisateur.

5. Garanties de l'Utilisateur

5.1. Statut de l'Utilisateur

Le Site et le Service s'adressent aux notaires professionnels (ci-après l'Utilisateur), entendus comme des officiers publics, établis pour recevoir tous les actes et contrats auxquels les parties doivent ou veulent faire donner le caractère d'authenticité attaché aux actes de l'autorité publique, et pour en assurer la date, en conserver le dépôt, en délivrer des grosses et expéditions.

L'Utilisateur peut exercer sa profession soit à titre individuel, soit dans le cadre d'une entité dotée de la personnalité morale, à l'exception des formes juridiques qui confèrent à leurs associés la qualité de commerçant, soit en qualité de salarié d'une personne physique ou morale titulaire d'un office notarial. Il peut également être membre d'un groupement d'intérêt économique ou d'un groupement européen d'intérêt économique ou associé d'une société en participation.

L'Utilisateur garantit agir dans le strict respect des règles relatives à la profession de notaire et particulièrement de l'ordonnance n°45-2590 du 2 novembre 1945 relative au statut du notariat et du 6 décret n°45-0117 du 19 décembre 1945 pris pour l'application du statut du notariat (ci-après les « Règles professionnelles applicables aux Notaires »).

L'Utilisateur garantit :

- Être le notaire chargé, en totalité ou partie, de l'évènement juridique, de l'opération ou de la transaction (succession, divorce, incapacité, invalidité, mandat de gestion ...) par les Tiers habilités ou les ayants droits ou être un notaire partie à l'évènement juridique ;
- Avoir fourni et/ou fournir des documents et informations fiables, exactes, complètes et actualisées dans le cadre de son inscription au Service et de l'utilisation qu'il fera de ce dernier, que ces données soient relatives (i) à son identification professionnelle ou (ii) aux dossier(s) qu'il traitera ou (iii) aux tiers qui l'auront librement choisi ;
- Disposer du mandat des Tiers habilités aux fins de gérer son Dossier en utilisant le Service ;
- Agir sur les seules instructions des Tiers habilités qui lui ont donné mandat d'utiliser le Service ;
- Effectuer toutes les diligences nécessaires au bon traitement du Dossier dans lequel il intervient ;
- Informer sans délai Legapass de toute anomalie ou difficulté qu'il rencontrerait dans le traitement du dossier.

Par ailleurs, l'Utilisateur atteste que les Tiers habilités, parties prenantes ou ayants droits sont informés de la prestation de services réalisée dans le cadre du Service ; Il atteste également que, lorsque cela est requis, ces derniers ont donné leur consentement pour la sollicitation dudit Service.

5.2. Utilisation du Service

L'Utilisateur confirme posséder les connaissances techniques suffisantes et nécessaires pour assurer une utilisation du Service conforme aux présentes CGU. En outre, il garantit disposer des compétences, des matériels et des logiciels requis pour l'utilisation d'Internet et connaît et assume en pleine connaissance de cause les caractéristiques de l'Internet et de son usage, en particulier les limitations liées aux performances techniques, aux temps de réponse et les risques liés à la sécurité des communications.

L'Utilisateur s'interdit d'utiliser le Service pour analyser des personnes physiques ou morales qui ne sont pas directement liées au Dossier ou à l'opération professionnelle que l'Utilisateur est habilité à gérer ou authentifier. Toute utilisation en dehors de ce cadre est strictement prohibée.

Chaque analyse doit être limitée aux personnes physiques ou morales liées à une seule et même opération. Par exemple, un notaire ne peut pas effectuer une analyse simultanée pour des personnes impliquées dans deux ventes immobilières distinctes. Chaque opération doit faire l'objet d'une analyse distincte et spécifique.

L'Utilisateur est responsable de s'assurer que chaque analyse est effectuée conformément à la réglementation en vigueur et aux exigences spécifiques des étapes clés de l'opération.

L'Utilisateur déclare être responsable de son utilisation du Service. La responsabilité du Distributeur et/ou de l'Editeur ne saurait être engagée du fait d'un défaut de fonctionnement du Service consécutif notamment à une défaillance du réseau internet et/ou à une mauvaise utilisation par l'Utilisateur.

De manière générale, l'Utilisateur s'engage à utiliser le Service dans le respect de règles d'ordre public, des bonnes mœurs et des dispositions légales et réglementaires en vigueur. De fait, il s'interdit d'utiliser le Service aux fins suivantes :

- L'exercice, directement ou indirectement d'activités illégales, frauduleuses ou portant atteinte aux droits ou à la sécurité des tiers, des activités contraires à l'ordre public et aux réglementations en vigueur
- L'intrusion dans le système informatique d'un tiers ou toute activité de nature à nuire, contrôler, interférer, ou intercepter tout ou partie du système informatique d'un tiers, en violer l'intégrité ou la sécurité,
- L'envoi de courriels non sollicités et/ou de prospection ou sollicitation commerciale,
- et plus généralement toute pratique détournant le Service, le concept, les technologies, tout ou partie des données ou tout autre élément du site et Application à des fins autres que celles pour lesquelles ils ont été conçus et mis à disposition.
- L'utilisation du Service en dehors du contexte légal prévu ou sur des personnes physiques ou morales qui ne sont pas impliquées dans une situation ou opération juridique passée par devant l'Utilisateur.

Il est strictement interdit de monnayer, vendre ou concéder tout ou partie de l'accès au Service, ainsi qu'aux informations qui y sont hébergées et/ou partagées.

En cas de non-respect par l'Utilisateur de ses obligations, son accès au Service peut être, immédiatement et sans préavis, temporairement ou définitivement suspendu par l'Editeur et ce, sans préjudice des autres droits de l'Editeur et sans possibilité de réclamation de la part de l'Utilisateur.

6. Conditions tarifaires

6.1. Prix

Les tarifs applicables au Service sont affichés sur le tableau de bord ou la page d'accueil du compte de l'Utilisateur, ainsi que sur la page dédiée au Service VigiNot de l'application et du Site.

Les tarifs exposés s'entendent par analyse réalisée à l'aide de la solution. Chaque analyse facturée de manière unitaire couvre l'ensemble des parties prenantes liées à une même opération ou transaction. La mise à jour de l'analyse est considérée comme un renouvellement ; Le tarif du renouvellement de l'analyse initiale peut être différent du tarif initial.

6.2. Modalités de facturation

La facturation de la solution VigiNot est effectuée par ADNOV, en tant que distributeur de la solution.

Le Client est facturé mensuellement pour toutes les analyses effectuées dans le mois écoulé. Chaque facture est payable au plus tard :

- à trente (30) jours date d'émission de la facture en cas de paiement par prélèvement automatique ;
- à quinze (15) jours date d'émission de la facture en cas de paiement par virement.

Si le Client a déjà complété un mandat SEPA pour un ou plusieurs services fournis par ADNOV, celui-ci pourra être utilisé pour procéder au prélèvement sur le compte du Client des montants afférents au Service. Le Client peut demander de modifier le mode de paiement en contactant le service client.

En cas de non-paiement à son échéance, toute somme due portera intérêts de plein droit et sans mise en demeure, à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur à la date de ladite échéance et

ADNOV pourra suspendre et/ou résilier tout ou partie du Service le jour suivant la date limite de paiement figurant sur la facture, sans préavis et sans que le Client ne puisse prétendre à une quelconque indemnité.

Conformément à l'article L.441-6 du code de commerce, le Client sera également redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros par facture. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire ADNOV peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification.

En cas d'erreur manifeste portant sur une ou plusieurs factures, le Client s'engage à effectuer le règlement du montant non contesté. Aucune autre réclamation n'autorise le Client à différer, réduire ou refuser le paiement des factures présentées. Si à l'issue du traitement de la contestation, ADNOV confirme que les sommes ont été légitimement facturées, le paiement de ces sommes est immédiatement exigible. Si ADNOV admet le bien-fondé de la contestation, cela donnera lieu à l'émission d'un crédit venant en déduction de(s) la facture(s) suivante(s) après accord des deux parties.

6.3. Refacturation et émoluments

Le Service peut faire l'objet d'une refacturation par l'Utilisateur à ses clients finaux, conformément aux dispositions légales en vigueur. Cette refacturation s'inscrit dans le cadre des émoluments prévus par l'Arrêté du 26 février 2016 fixant les tarifs réglementés des notaires, et plus précisément par l'article A. 444-173.

Une estimation indicative des émoluments liés à l'utilisation du Service est fournie sur le Site, basée sur les tarifs réglementaires définis par l'arrêté précité. Cette estimation est fournie à titre purement informatif et n'engage en aucun cas la responsabilité du Distributeur et/ou de l'Editeur quant au montant final des émoluments appliqués.

L'Utilisateur est tenu de vérifier la conformité juridique de toute refacturation effectuée auprès de ses clients finaux en lien avec le Service. Il lui incombe de s'assurer que les montants facturés respectent les dispositions légales applicables à sa profession et les obligations spécifiques liées à chaque opération.

6.4 Avoir gracieux

Les analyses commandées sur la plateforme VigiNot peuvent faire l'objet d'un remboursement sous forme d'avoir, dans les conditions définies ci-après.

Lorsqu'un dossier n'aboutit pas, échoue à la suite d'un compromis de vente ou fait l'objet d'un écrêtement, Legapass pourra, à titre purement commercial, émettre un avoir correspondant au montant facturé au titre dudit dossier.

Seuls sont éligibles les dossiers pour lesquels l'Utilisateur n'a perçu aucune rémunération, qu'il s'agisse d'honoraires, d'émoluments ou de tout autre type de rémunération.

Cet avoir est exclusivement valable pour la commande d'un nouveau dossier. Il est accordé dans le cadre de la politique commerciale de Legapass et ne saurait constituer un droit acquis pour l'utilisateur, ni donner lieu à un remboursement en numéraire.

- Modalités de l'avoir

- L'Utilisateur doit demander l'avoir en envoyant un email à l'adresse : notaires@legapass.com ;
- L'avoir n'est pas remboursable en numéraire et n'est pas cessible. L'avoir est automatiquement déduit lors des prochaines analyses commandées ;
- L'avoir est associé au compte de facturation de l'utilisateur ayant réalisé l'analyse initiale.
- Legapass se réserve le droit d'apprécier l'opportunité ou la pertinence de l'avoir avant toute émission.

7. Garanties de l'Editeur

L'Editeur s'engage à fournir le Service dans le strict respect :

- des prescriptions éthiques et déontologiques du Conseil Supérieur du Notariat et notamment des exigences de la charte pour un développement éthique du numérique notarial, sanctionnée par le label Etik ;
- des exigences techniques et réglementaires de l'ANSSI en matière d'hébergement en nuage bénéficiant de la certification ISO 27001-2022 ;

- des prescriptions techniques de l'Association pour le Développement du Service Notarial (ADSN) et du Conseil Supérieur du Notariat (CSN) ;
- des règles relatives à la profession de notaires et particulièrement de l'ordonnance n°45-2590 du 2 novembre 1945 relative au statut du notariat et du décret n°45-0117 du 19 décembre 1945 pris pour l'application du statut du notariat (ci-après les « Règles professionnelles applicables aux Notaires ») ;
- les règles applicables en matière de protection des données à caractère personnel (la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 dit « RGPD »), conformément aux termes de notre Politique de Confidentialité.

L'Éditeur s'engage à mettre en œuvre tous les moyens raisonnables, humains, techniques et organisationnels, afin d'assurer la maintenance et le fonctionnement opérationnel du service. L'Éditeur s'efforcera de garantir la disponibilité et la performance du service dans des conditions normales d'utilisation, sauf en cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté.

Il est entendu qu'en sa qualité de Distributeur, ADN OV ne saurait être tenu pour responsable du non-respect par l'Éditeur des conditions ci-avant.

8. Exclusions de responsabilité de l'Éditeur

8.1. Maintenance du Service

Le Site et le Service sont par principe accessibles 24/24h, 7/7j, sauf interruption, programmée ou non, pour les besoins de leur maintenance ou en cas de force majeure. Etant de fait soumis à une obligation de moyens, l'Éditeur ne saurait être tenu pour responsable de tout dommage, quelle qu'en soit la nature, résultant d'une indisponibilité du Site et/ou du Service.

L'Éditeur peut à cet égard déterminer librement toute période d'indisponibilité du Site et/ou du Service, pour des raisons techniques, d'amélioration de leurs contenus ou d'optimisation de leur utilisation sans que sa responsabilité ne puisse être engagée par l'Utilisateur.

8.2. Utilisation du Service

L'Éditeur ne peut être tenu pour responsable de l'utilisation qui serait faite du Site et du Service par les Utilisateurs en violation des présentes Conditions Générales et des dommages directs ou indirects que cette utilisation pourrait causer à un Utilisateur ou à un tiers. En particulier, l'Éditeur ne peut être tenu pour responsable des fausses déclarations faites par un Utilisateur et de son comportement vis-à-vis des tiers. Dans le cas où la responsabilité de l'Éditeur serait recherchée à raison d'une violation des présentes conditions par l'Utilisateur, ce dernier s'engage à garantir l'Éditeur contre toute condamnation prononcée à son encontre ainsi qu'à rembourser l'Éditeur de l'ensemble des frais, notamment les honoraires d'avocats, engagés pour sa défense.

L'Éditeur n'assume aucune responsabilité en cas de téléchargement de virus informatique à partir du Site.

En outre, l'Editeur ne pourra être tenu pour responsable du dommage direct, personnel et certain subi par l'Utilisateur et pour lequel il aura été démontré que les agissements de l'Editeur ne sont pas à l'origine de ce préjudice.

Le Service génère les rapports d'analyse à partir de sources de données existantes et externes réputées fiables. Toutefois, l'Editeur ne gérant pas ces sources de données, celui-ci ne peut garantir l'exactitude, l'exhaustivité ou la fiabilité des sources utilisées par le Service.

L'Utilisateur reste responsable de mettre en œuvre une évaluation des risques appropriée, des politiques et des procédures pour évaluer et gérer les risques. En outre, à réception du rapport, l'Utilisateur s'engage à effectuer une inspection raisonnable pour s'assurer qu'il n'y a pas d'erreurs évidentes et, le cas échéant, en informer l'Editeur s'il a connaissance d'erreurs.

9. Données personnelles, confidentialité et sécurité

9.1. Confidentialité

L'Editeur, le Distributeur et l'Utilisateur s'engagent à respecter la confidentialité des informations, entretiens, documents, applications, méthodes et savoir-faire échangés, quelle qu'en soit la nature (commerciale, comptable, marketing, organisationnelle, etc.), la forme (écrite, orale, ou autre), et sur quelque support que ce soit, (ci-après les Informations), à moins que l'une des parties n'ait été autorisée préalablement et par écrit par l'autre partie à en divulguer le contenu. Cette obligation ne s'applique pas aux informations dont la partie destinataire avait déjà connaissance avant de les recevoir et qu'elle a obtenues licitement, à charge pour elle de le prouver. Ils s'engagent à observer et faire observer la présente clause par leur préposé et éventuels sous-traitants à l'égard des Informations auxquelles ils ont pu avoir accès pour les besoins du Service. De même, ils s'engagent à ne pas divulguer ni exploiter, sous quelque forme que ce soit, pour leur compte ou pour celui d'un tiers, directement ou indirectement, tout ou partie des Informations.

La présente obligation de confidentialité continuera à être en vigueur trois (3) ans après le terme du contrat, à moins que les Informations ne deviennent publiques autrement que par le fait de l'une ou l'autre partie en contravention avec la présente obligation de confidentialité.

9.2. Traitement des données à caractère personnel - Relations de sous-traitance (Article 28 RGPD)

1. Rôles

Dans le cadre de l'utilisation du service VigiNot, la société LEGAPASS, en tant qu'éditeur du service, agit en qualité de sous-traitant au sens de l'article 4.8 et de l'article 28 du Règlement (UE) 2016/679 (RGPD), pour le compte de l'office notarial utilisateur ou du notaire, qui agit en tant que responsable du traitement.

Le présent article a pour objet de fixer les conditions dans lesquelles LEGAPASS, en sa qualité de sous-traitant, traite des données à caractère personnel pour le compte des Utilisateurs (l'office notarial et/ou les notaires), conformément aux exigences de la Commission européenne et aux recommandations de la CNIL.

Les présentes conditions générales constituent l'ensemble des instructions documentées entre le responsable de traitement et le sous-traitant.

2. Finalités et base juridique du traitement confié au Sous-traitant

LEGAPASS est autorisée à traiter, pour le compte de l'Utilisateur, les données à caractère personnel strictement nécessaires à l'exécution du service VigiNot pour les finalités suivantes :

- Exécuter ses missions découlant des présentes conditions générales qui tiennent lieu de contrat ;
- Automatiser les vérifications de conformité et les obligations de vigilance (LCB-FT et déontologiques) des Utilisateurs ;
- Collecter, analyser et mettre à disposition des informations issues de sources publiques ou privées et réglementées (listes de gel, registres publics, bases officielles ... etc.) ;
- Générer des alertes et des rapports d'analyse destinés à l'étude notariale.
- Enrichir les informations relatives aux bénéficiaires effectifs et aux parties aux actes ;
- Générer des rapports de conformité, des journaux de preuve et des justificatifs téléchargeables ;
- Mettre en place les interopérabilités et connexions avec les systèmes des partenaires notariaux (Exemple : ID.NOT, LRA, ADNOV, Annuaire CSN, etc.) ;
- Conservation et historisation des résultats pendant la durée contractuelle prévue.
- Assurer la gestion du compte utilisateur et lui permettre d'accéder à l'ensemble des services et fonctionnalités liés à son activité professionnelle.

Ces traitements sont fondés sur le respect d'une obligation légale et sur l'exécution d'une mission d'intérêt public relevant de l'autorité publique déléguée à la profession notariale (articles 6 § 1 c) et e) du RGPD).

3. Nature des traitements réalisés par Legapass

LEGAPASS réalise, pour le compte de l'Office notarial utilisateur, l'ensemble des opérations de traitement nécessaires à la fourniture du service VigiNot, à savoir : la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la consultation, l'analyse, la transmission, la conservation, la pseudonymisation, la limitation, la modification, la mise à jour, l'effacement et la suppression des données à caractère personnel traitées. ADNOV assure le stockage des rapports d'analyses issus du Service Viginot.

Ces opérations incluent également :

- L'agrégation et la corrélation de données issues de sources publiques, réglementées ou partenaires (registres, listes de gel, bases officielles, etc.) ;
- La génération automatique d'alertes, de rapports et de journaux de preuve relatifs aux vérifications effectuées ;
- L'hébergement sécurisé et la traçabilité des accès et actions réalisées par les utilisateurs autorisés ;
- La restitution des résultats d'analyse sous forme de rapports, tableaux de bord ou exports sécurisés ;

- La suppression ou anonymisation des données, sur demande des Utilisateurs ou au terme de la durée de conservation prévue contractuellement ou légalement.

Toutes ces opérations sont effectuées conformément aux instructions du responsable du traitement, dans le respect des principes de licéité, loyauté, transparence, minimisation, sécurité et confidentialité définis par le RGPD.

4. Durée de conservation

La durée de conservation des rapports d'analyse générés dans le cadre du service VigiNot est fixée à cinq (5) ans à compter de la clôture des comptes ou de la cessation de la relation entre l'Utilisateur (office notarial) et ses clients finaux, conformément aux dispositions de l'article L.561-12 du Code monétaire et financier relatives aux obligations de vigilance et de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT).

Par ailleurs, LEGAPASS conserve les données à caractère personnel pour des durées adaptées à la nature des traitements effectués et aux finalités poursuivies :

- Les données liées au compte utilisateur sont conservées tant que le compte est actif ou nécessaires à la fourniture du service ;
- Les données nécessaires à l'exécution des obligations légales, contractuelles ou de conformité sont conservées aussi longtemps que ces obligations le requièrent ;
- Les données de connexion, d'identification et de journalisation sont conservées pour une durée maximale d'un (1) an à compter du dernier contact commercial ou de la dernière activité sur le service ;

À l'expiration des durées de conservation applicables, les données font l'objet d'une suppression sécurisée ou d'une anonymisation irréversible, sauf obligation légale de conservation supplémentaire.

5. Catégories de données et de personnes concernées

Les traitements réalisés par LEGAPASS dans le cadre du service VigiNot peuvent porter sur des données à caractère personnel relatives à la fois aux offices notariaux utilisateurs et aux clients ou tiers identifiés dans les actes notariés ou formalités d'actes.

S'agissant des données traitées pour le compte de l'office notarial, celles-ci incluent principalement des informations professionnelles permettant l'identification et la gestion des accès : raison sociale de l'office, numéro SIREN SIRET et CRPCEN, identité et rôle des notaires et collaborateurs autorisés, ainsi que des données techniques associées à l'utilisation du service (journaux d'accès, adresses IP, métadonnées, certificats de signature). Ces données sont nécessaires à la mise en œuvre, à la traçabilité et à la sécurisation du service VigiNot.

En ce qui concerne les données relatives aux clients, parties ou bénéficiaires effectifs, les traitements portent notamment sur les données d'identification (nom, prénom, date et lieu de naissance, nationalité, coordonnées), les informations professionnelles et économiques (fonction, qualité dans l'acte, participation au capital, relations d'affaires), ainsi que les données issues de pièces justificatives d'identité ou de domicile. Peuvent également être traitées certaines données financières ou économiques provenant de sources publiques et

réglementées, telles que les registres de sociétés, les listes de sanctions, ou les fichiers relatifs au gel des avoirs.

Dans le cadre des obligations de vigilance et de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT), certaines données sensibles au sens du RGPD peuvent être traitées, notamment celles relatives au statut de personne politiquement exposée (PEP), à l'existence de sanctions financières, ou à des condamnations publiquement accessibles.

Les personnes concernées par ces traitements sont, selon les cas, les clients et cocontractants des offices notariaux, les bénéficiaires effectifs des structures juridiques concernées, les mandataires, héritiers et légataires, ainsi que les représentants légaux des entités vérifiées. Sont également concernés les notaires et collaborateurs autorisés à accéder au service VigiNot pour la réalisation de leurs missions.

6. Engagements de Legapass en tant que Sous-traitant

LEGAPASS s'engage à :

- Ne traiter les données à caractère personnel que sur instruction du Responsable de traitement. L'instruction est traduite par toute commande du service ;
- Garantir la confidentialité des données et veiller à ce que les personnes autorisées à les traiter soient soumises à une obligation légale ou contractuelle de confidentialité ;
- Prendre toutes les mesures de sécurité techniques et organisationnelles appropriées au sens de l'article 32 du RGPD ;
- Aider le Responsable de traitement à garantir le respect de ses obligations en matière d'exercice des droits des personnes, de notification des violations de données, et de réalisation d'analyses d'impact ;
- Informer immédiatement le Responsable de traitement si, selon lui, une instruction constitue une violation du RGPD ou d'une disposition nationale applicable ;
- Mettre à disposition du Responsable de traitement toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect des obligations du présent article sous réserve de confidentialité ;
- Notifier sans délai toute violation de données personnelles avec description, impacts et mesures correctives ;
- Documenter l'ensemble des traitements et tenir à disposition du responsable du traitement et uniquement sur demande motivée, les éléments nécessaires à la démonstration de conformité ;
- Ne pas sous-traiter les traitements à un autre prestataire sans l'autorisation préalable et écrite du Responsable de traitement.

Legapass se porte fort, de toutes les personnes autorisées à traiter les Données personnelles en vertu des présentes, du respect de la confidentialité ou veille à ce qu'elles soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité.

Legapass met en œuvre les principes de protection des Données personnelles dès la conception et par défaut.

LEGAPASS s'engage à assurer la prise en charge et le traitement des demandes d'exercice des droits au titre du RGPD (droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation ou de portabilité). Lorsqu'une demande est adressée directement à LEGAPASS, celle-ci en assure l'analyse et y répond dans les délais légaux, tout en informant le responsable du traitement lorsque cela s'avère nécessaire.

LEGAPASS coopère activement avec le notaire dans l'instruction et le suivi de ces demandes, afin de garantir une réponse conforme, complète et documentée. En outre, LEGAPASS apporte son assistance au responsable du traitement pour la réalisation d'analyses d'impact sur la protection des données (AIPD/DPIA), la préparation d'éventuelles consultations préalables auprès de la CNIL ou la réponse aux sollicitations émanant d'une autorité de contrôle.

7. Sous-traitants ultérieurs

LEGAPASS dispose d'une autorisation générale de recourir à des sous-traitants ultérieurs figurant dans son registre des sous-traitants.

LEGAPASS informe l'Utilisateur au moins 30 jours avant toute modification substantielle et déterminante de cette liste. Sur demande, Legapass pourra fournir ledit registre des sous-traitants ultérieurs.

Les sous-traitants ultérieurs sont soumis, par contrat, aux mêmes obligations de protection des données que celles imposées à LEGAPASS. Si le Sous-traitant ultérieur ne remplit pas ses obligations en matière de protection des Données personnelles, le Sous-traitant demeure pleinement responsable devant le Responsable de traitement de l'exécution par le Sous-traitant ultérieur de ses obligations.

8. Engagements du Responsable de traitement (Office notarial)

L'office notarial atteste que, pour l'accomplissement de ses activités notariales, il traite des données personnelles fondées sur une obligation légale et l'exercice d'une mission relevant de l'autorité publique déléguée par l'État (ord. n°45-2590 du 2 nov. 1945).

Les destinataires habituels comprennent notamment : administrations habilitées, offices notariaux impliqués, établissements financiers, organismes de conseil, instances notariales (Fichier Central des Dernières Volontés, Minutier Central Électronique des Notaires, registre du PACS, etc.) et organismes chargés des vérifications LCB-FT. Certaines vérifications peuvent impliquer des transferts de données hors Union européenne, encadrés par des garanties appropriées. Les durées de conservation applicables (ex. 30 / 75 ans pour actes, 5 ans pour vérifications LCB-FT) et les droits des personnes sont rappelés dans la notice de l'office notarial.

Chaque partie est responsable du respect des obligations lui incombant au titre du RGPD. L'utilisation du service Viginot par l'office notarial vaut reconnaissance et acceptation du présent cadre de sous-traitance, conforme à l'article 28 du RGPD.

Le Responsable de traitement s'engage à :

- Déterminer les finalités et moyens des traitements réalisés via Viginot ;
- Informer les personnes concernées conformément aux articles 13 et 14 du RGPD de la sous-traitance ;
- Vérifier, avant et pendant toute la durée de la relation, la conformité du Sous-traitant au RGPD ;
- Assurer la licéité de la collecte et de la transmission des données à LEGAPASS.

9. Transferts internationaux

Les traitements effectués par LEGAPASS sont effectués dans l'Union Européenne.

Certains sous-traitants (ex. Dow Jones) peuvent impliquer un transfert vers un pays tiers en raison de l'universalité de la lutte contre le blanchiment. Ce transfert est encadré par des clauses types de protection des Données personnelles adoptées par l'autorité de contrôle et approuvées par la Commission européenne.

Tout traitement de Données personnelles à l'extérieur de l'Union Européenne, dans des pays dont le niveau de protection n'est pas reconnu comme adéquat par la Commission Européenne, devra être signalé au Responsable de Traitement. Un tel transfert est encadré par des clauses types de protection des Données personnelles adoptées par l'autorité de contrôle et approuvées par la Commission européenne. Aucun transfert n'est effectué sans base légale appropriée.

10. Sécurité et confidentialité

LEGAPASS met en œuvre un ensemble de mesures techniques et organisationnelles destinées à garantir la sécurité et la confidentialité des données traitées dans le cadre du service. Ces mesures incluent le chiffrement des données au repos et en transit, l'utilisation d'un pare-feu applicatif et le cloisonnement des réseaux pour prévenir tout accès non autorisé. L'accès aux systèmes est protégé par une authentification forte, complétée par une journalisation systématique des actions et un contrôle d'intégrité permanent supervisé par un centre opérationnel de sécurité. Les données font l'objet de sauvegardes chiffrées, régulières, et les accès sont strictement limités selon le principe du moindre privilège. Par ailleurs, LEGAPASS applique des politiques internes de confidentialité et assure une sensibilisation continue du personnel aux bonnes pratiques de protection des données et de cybersécurité.

11. Mention relative au label Etik

Les traitements opérés par Legapass s'effectuent sur les mêmes bases juridiques que celles mises en œuvre par les études notariales, Legapass intervenant en qualité de délégataire ou de sous-traitant pour l'exécution du mandat notarial. En utilisant nos services, les utilisateurs reconnaissent que Legapass agit sur instruction des offices et acceptent que le label ETIK obtenu par LEGAPASS, délivré par le Conseil supérieur du notariat, atteste du respect par Legapass des exigences professionnelles et déontologiques en matière de sécurité et de conformité aux règles applicables (dont le RGPD). Cette attestation n'exonère toutefois pas l'office notarial de ses propres obligations légales ni ne limite les droits des personnes concernées ; les vérifications complémentaires et obligations de responsabilité restent pleinement applicables.

12. Utilisation de l'intelligence artificielle

Dans le cadre du service Viginot, certaines fonctionnalités reposent sur des modules d'intelligence artificielle (IA) destinés à analyser, regrouper et hiérarchiser les résultats issus de sources publiques (par exemple lors d'interrogations massives de moteurs de recherche ou de fichiers comportant un grand volume d'informations). Ces traitements automatisés ont pour seule finalité de faciliter la lecture et l'interprétation des données par le notaire, en identifiant les correspondances potentielles, les homonymies ou les éléments nécessitant une vérification humaine.

L'utilisation de l'IA n'entraîne aucune prise de décision automatisée au sens de l'article 22 du RGPD : les résultats produits ne constituent ni une évaluation juridique, ni une appréciation de risque, ni un classement définitif. Ils sont présentés à titre indicatif et demeurent soumis à la validation et à l'analyse du notaire, seul responsable de leur interprétation dans le cadre de ses obligations de vigilance.

Les modèles d'IA utilisés par LEGAPASS fonctionnent à partir de données pseudonymisées et limitées aux seules informations nécessaires à la production du résultat attendu. Aucun profilage individuel n'est opéré et aucun transfert de données hors de l'Union européenne n'est effectué sans encadrement conforme aux articles 44 et suivants du RGPD.

LEGAPASS met en œuvre des mesures de sécurité, de confidentialité et de supervision humaine afin de garantir la fiabilité, la traçabilité et la conformité de ces traitements aux principes de licéité, transparence et minimisation énoncés par le RGPD.

13. Contact DPO & liens utiles

Pour toute demande d'exercice de droits ou question liée à la protection des données, les correspondances se feront à l'adresse suivante : dpo@Legapass.

Des informations complémentaires sur les traitements de données sont accessibles via les liens suivants :

<https://legapass.com/privacy-policy/>

<https://legapass.com/politique-de-cookies/>

9.3. Sécurité

Conformément aux exigences réglementaires et professionnelles, l'Editeur met en œuvre de mécanismes techniques et opérationnels afin de garantir la sécurité optimale de ses systèmes, des données des Utilisateurs selon les référentiels et standards d'usage ou conventionnels. Pour plus d'informations, la politique de sécurité de l'Editeur est disponible à cette adresse :

<https://legapass.com/securite/>

10. Propriété et licence d'utilisation

L'Editeur demeure propriétaire exclusive de la solution VigiNot, ainsi que de tous les droits y afférents, y compris mais sans s'y limiter, les droits de propriété intellectuelle, les brevets, les marques et les droits d'auteur liés au développement, à la maintenance et au fonctionnement de la solution.

Cette solution est distribuée et accessible par le biais du site web de la société ADNOV www.viginot.adnov.fr, qui agit comme partenaire de distribution et détient des droits d'utilisation de la solution dans l'objectif de réaliser ses obligations au titre du partenariat signé avec l'Editeur.

L'Editeur est seul titulaire de tous les éléments présents sur le Site et l'Application, notamment et sans limitation, tout textes, fichiers, images animées ou non, photographies, vidéos, logos, dessins, modèles, logiciels, marques, identité visuelle, base de données, structure du Site et tout autres éléments de propriété intellectuelle et autres données ou informations (ci-après, les « Éléments ») qui sont protégés par les lois et règlements français et internationaux relatifs notamment à la propriété intellectuelle.

En conséquence, aucun des Éléments du Site ou de l'Application ne pourra en tout ou partie être modifié, reproduit, copié, dupliqué, vendu, revendu, transmis, publié, communiqué, distribué, diffusé, représenté, stocké, utilisé, loué ou exploité de toute autre manière, à titre gratuit ou onéreux, par un Utilisateur ou par un tiers, quels que soient les moyens et/ou les supports utilisés, qu'ils soient connus ou inconnus à ce jour, sans l'autorisation préalable expresse et écrite de l'Editeur au cas par cas, et l'Utilisateur est seul responsable de toute utilisation et/ou exploitation non autorisée.

D'une manière générale, l'Editeur accorde un droit personnel et privé, non exclusif et non transférable d'accès et d'utilisation du Site sous réserve de l'acceptation et du respect par ce dernier des présentes conditions générales d'utilisation. Tout autre droit est expressément exclu sans son accord préalable et écrit.

Par ailleurs, il est précisé que ni l'Editeur ni le Distributeur ne sont propriétaires du contenu créé par les Utilisateurs, pour lequel ces derniers demeurent intégralement responsables et les garantissent contre tout recours à ce titre.

.

Toute reproduction partielle ou totale, en particulier à des fins publicitaires ou commerciales, ainsi que toute adaptation, modification, utilisation, transmission, copie, redistribution et/ou exploitation, sur quelque support et par quelque moyen que ce soit, de tout ou partie du Site, de ses contenus, du nom de domaine, des marques et logos de l'Editeur et/ou du Distributeur, et de tout ou partie des Services (en ce compris notamment les fonctionnalités du Site), est strictement interdite, sauf autorisation expresse préalable par voie écrite.

11. Liens et sites tiers

Ni le Distributeur ni l'Editeur ne pourront être tenus pour responsables de la disponibilité technique de sites internet ou d'applications mobiles exploités par des tiers (y compris leurs éventuels partenaires) auxquels l'Utilisateur accèderait par l'intermédiaire du Site.

Ils n'endossent aucune responsabilité au titre des contenus, publicités, produits et/ou services disponibles sur de tels sites et applications mobiles tiers dont il est rappelé qu'ils sont régis par leurs propres conditions d'utilisation.

12. Force majeure

Outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence de la Cour de cassation, sont considérés comme des cas de force majeure, lorsqu'ils en revêtent les caractères d'extériorité,

d'imprévisibilité et d'irrésistibilité : les actes ou omissions du gouvernement ou d'autorités supérieures compétentes ; les intempéries exceptionnelles, les catastrophes naturelles, les inondations, les incendies, la foudre, le feu, les grèves, les insurrections, les guerres, les opérations militaires, l'état d'urgence national ou local, les attentats, le fait d'un tiers, d'un client ou des éditeurs de programmes et des ayants droit ; le blocage des réseaux de télécommunications.

L'Editeur et le Distributeur ne pourront être tenus responsables envers l'Utilisateur d'une éventuelle suspension ou interruption des abonnements imputable à un fait revêtant les caractères de la force majeure ou au fait de l'Utilisateur.

13. Droit applicable, règlement des réclamations et litiges

Les présentes CGU sont soumises au droit français, sauf dispositions d'ordre public contraires.

La langue du présent contrat est la langue française.

Il est donné compétence aux tribunaux d'Aix-en-Provence nonobstant la pluralité de défendeurs, ou appel en garantie, et ce même pour les procédures d'urgence ou conservatoires notamment par voie de référé ou de requête, sauf disposition contraire ou accord express des parties notamment sur un arbitrage, le cas échéant.